



Lettre ouverte à la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement au sujet du logiciel de traduction automatique

L'ATIO exprime des préoccupations sérieuses par rapport à l'utilisation prévue du logiciel de traduction automatique, par les employés du gouvernement du Canada, sans la révision des langagiers professionnels.

Ottawa, le 18 mars 2016

L'honorable Judy M. Foote
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement
11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Étage 18A1
Gatineau, Québec
K1A 0S5

L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) est la plus ancienne association professionnelle de traducteurs, interprètes et terminologues du Canada. Créée en 1920, son mandat est de donner aux langagiers professionnels de l'Ontario une voix commune. En 1989, la Loi sur l'ATIO a accordé un titre réservé à ses membres agréés.

Nous vous écrivons afin d'exprimer notre inquiétude au sujet du logiciel de traduction automatique (TA) connu sous le nom de Portage qui sera mis à la disposition des employés du gouvernement fédéral. L'ATIO est d'avis que cette initiative risque de nuire sérieusement à l'utilisation efficace des deux langues officielles dans la fonction publique, et pourrait avoir d'importantes répercussions sur les responsabilités du gouvernement du Canada à l'égard de la population en matière de langues officielles. Même si l'utilisation de ce logiciel est censée être réservée aux communications internes et aux courts échanges non officiels, nous pensons qu'il est naïf de croire que tel sera le cas dans la pratique.

La traduction professionnelle de qualité a un coût, et à une époque de réduction des dépenses à travers les ministères, le déploiement de ce logiciel compromettra inévitablement les normes élevées que les Canadiens ont toujours exigées en matière de communications, à l'interne comme à l'externe. L'excellente réputation dont jouit le Canada pour la qualité de ses communications orales et écrites dans les deux langues officielles pourrait en être ternie, tant ici qu'à l'étranger.



Lors de son Assemblée générale annuelle de 2015, tenue à Ottawa, l'ATIO a invité Roland Kuhn, l'expert technique du système Portage, à titre de conférencier. Son message était clair : la traduction automatique est un outil qui doit être utilisé par des professionnels. Comme pour tout programme de traduction automatique, le résultat doit être revu et peaufiné par des professionnels. Dans sa forme actuelle, la mise en œuvre proposée est contraire à l'avis exprimé des développeurs du logiciel Portage.

Nous avons été rassurés d'apprendre que les résultats produits par la TA seront révisés par des langagiers du Bureau de la traduction quelques fois par année, mais nous demeurons préoccupés qu'une telle révision soit insuffisante et survienne trop tard.

Dans l'état actuel du projet, le logiciel sera placé entre les mains d'utilisateurs non formés, et souvent unilingues, qui ne seront pas en mesure d'établir si le texte en langue cible véhicule le même sens et le même ton que le texte d'origine. La grammaire, la syntaxe, le contexte et le sens sont souvent sacrifiés dans la traduction automatique. De plus, la TA peut produire des résultats qui semblent adéquats à des utilisateurs peu formés, alors qu'en fait, le ton et le sens du texte ont été altérés, parfois même considérablement. Un utilisateur qui ne maîtrise pas parfaitement la langue source ou cible pourrait ne pas en être conscient, ce qui pourrait même avoir des conséquences juridiques étant donné que les deux langues sont considérées par la législation comme étant d'égale valeur.

En outre, penser que tous les employés du secteur public deviendront des traducteurs instantanés est une insulte faite aux langagiers professionnels qui ont été formés et se sont spécialisés dans les divers domaines de l'activité humaine que l'on retrouve au sein du gouvernement fédéral.

Dans les mains d'un professionnel hautement qualifié, la traduction peut même aller jusqu'à améliorer le texte d'origine en corrigeant les erreurs et en éliminant les ambiguïtés qui y figurent, et plus encore. De tels avantages de la traduction seront perdus si, comme proposé, ce logiciel est utilisé par des non-professionnels. L'expérience et l'expertise humaines, et l'instinct pour le mot juste, sont des qualités qui ne peuvent pas être reproduites mécaniquement.

Le Bureau de la traduction était jadis à l'avant-garde de l'effort pour assurer l'usage effectif des deux langues officielles dans la fonction publique fédérale en promouvant la qualité de la langue et le respect du travail effectué par les professionnels de la traduction. La capacité de nos membres à gagner leur vie est déjà sérieusement affectée par les conditions actuelles du marché. De nombreux employés du Bureau de la traduction craignent de perdre leur gagne-pain. Les taux d'attrition sont un sérieux motif de préoccupation, les niveaux de dotation ayant chuté de 31 %, passant de 1 928 en 2010 à 1 324 en 2015. D'ici 2018, 138 postes additionnels disparaîtront par « attrition » ou « non-renouvellement » des contrats. Déjà, une grande proportion du travail traditionnellement fait à l'interne a été offerte à des pigistes, des



professionnels indépendants ou des agences, avec relativement peu d'effort investi dans le contrôle de la qualité. Les traducteurs, interprètes et terminologues professionnels font face à un avenir incertain. La décision de mettre ce logiciel en place est vue comme un mépris total des langagiers professionnels et porte certaines personnes à croire que la qualité des communications n'est plus importante pour le gouvernement fédéral.

Nos membres sont aussi préoccupés de l'impact à court et long termes que l'implantation de la technologie de traduction automatique dans la fonction publique fédérale pourrait avoir sur la capacité du gouvernement du Canada à respecter ses principaux objectifs quant à l'égalité du statut du français et de l'anglais et à l'égalité des droits et privilèges relatifs à leur utilisation dans les institutions fédérales, conformément à la *Loi sur les langues officielles*.

Plus de 85 % des traductions du gouvernement fédéral sont faites vers le français. Compte tenu du volume d'information traduite et des documents utilisés par les francophones, il semble d'autant plus important d'assurer la qualité de la traduction. La qualité du français utilisé dans la fonction publique s'est déjà dégradée. Le logiciel de traduction automatique pourrait aggraver la situation et, de plus, discréditer le Bureau de la traduction et la profession dans son ensemble.

Un logiciel de traduction automatique enchaîne des mots sans vraiment tenir compte de l'esprit de la langue d'origine ou de la langue cible. Par exemple, un logiciel ne tient pas compte du fait que le français tend à utiliser la voix active, tandis que l'anglais a souvent recours à la voix passive. La survie de la culture française elle-même pourrait être mise en péril.

Nos membres sont conscients des bienfaits que la technologie peut apporter, et la TA est effectivement un outil précieux pour aider à gagner temps et argent, et à harmoniser la terminologie. Nous reconnaissons que le Bureau de la traduction est déjà parvenu à réduire ses coûts grâce à l'intégration de la TA dans le milieu de travail des traducteurs professionnels, leur permettant de produire plus, et différemment. Cependant, entre les mains d'utilisateurs unilingues, cet outil ne servira qu'à perpétuer les erreurs langagières et la confusion autour de l'utilisation appropriée de la terminologie.

Tout le monde a entendu parler du coût élevé de la traduction, mais trop souvent, nous négligeons les avantages inestimables du fait d'avoir deux langues officielles.

Afin de veiller à ce que la communication dans les deux langues officielles soit toujours de la meilleure qualité possible, nous recommandons qu'une équipe de langagiers professionnels responsable de réviser dans un délai raisonnable toutes les communications traduites automatiquement soit établie dans chaque ministère et organisme gouvernemental. D'après ce que nous savons, Affaires mondiales Canada a déjà mis en place un tel mécanisme – accessible tous les jours, 24 heures sur 24, avec un délai d'exécution d'une heure – pour certaines communications. Ainsi, la mise en place d'un processus garantissant que chaque



courriel et chaque communication en tout genre traduits automatiquement puissent être révisés par un langagier professionnel qualifié avant d'être envoyés semble réaliste.

Un tel modèle n'est pas sans précédent. À un certain moment de son histoire, le Bureau de la traduction était décentralisé, avec des traducteurs professionnels dans chaque ministère et organisme. La proximité des clients a permis aux langagiers professionnels de s'imprégner de leur culture organisationnelle et de fournir des traductions de meilleure qualité.

Nous espérons que vous prendrez nos préoccupations au sérieux et que vous considérerez le coût réel de l'implantation du logiciel de traduction automatique qui, s'il est utilisé sans supervision professionnelle, réduira la qualité des communications internes du gouvernement et pourrait même avoir des conséquences beaucoup plus sérieuses.

Nous espérons aussi que vous prendrez en considération notre suggestion d'une structure organisationnelle qui ferait en sorte que chaque texte soit révisé correctement par un langagier professionnel qualifié et spécialisé afin d'assurer des communications d'une grande qualité dans les deux langues officielles, maintenant et à l'avenir, au profit du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens.

À notre connaissance, au moment d'écrire cette lettre, l'évaluation finale du projet pilote du logiciel de traduction automatique n'avait pas encore été diffusée. Nous serions reconnaissants d'en recevoir un exemplaire lorsqu'elle sera disponible, et très heureux de vous offrir nos commentaires reflétant le point de vue des langagiers professionnels.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous voulez discuter plus en détail de certains points.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations les plus respectueuses,

Lisa Carter, trad. a. (ES-AN)
Présidente

c.c. :

L'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien

M. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles

Mme Donna Achimov, présidente, Bureau de la traduction

Mme Emmanuelle Tremblay, présidente, Association canadienne des employés professionnels



M. Greg Fergus, député fédéral de Hull-Aylmer
Mme Éva Nassif, traductrice agréée (AN-FR) et députée de Vimy

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec
Monsieur Marc Pandi, directeur général de l'ATIO
marc.pandi@atio.on.ca
613 241-2846
613 979-2909
1 800 234-5030